



Ces garanties permettent aux travailleurs non-salariés et professions libérales, grâce à l'adhésion à l'ANIP (Association Loi 1901), de bénéficier des avantages de la loi Madelin.

Cotisation mensuelles montant tout compris

| | |
|--------------------------|---------|
| -25 ans adulte et enfant | 16,75 € |
| de 25 à 29 ans | 20,00 € |
| de 30 à 34 ans | 23,25 € |
| de 35 à 39 ans | 25,00 € |
| de 40 à 44 ans | 28,00 € |
| de 45 à 49 ans | 31,50 € |

Garanties conformes à la définition des contrats dits "solidaires" et "responsables" au 1^{er} novembre 2009. (Article 57, loi du 13 août 2004 - Articles 995 du Code des Impôts et L.871-1 du Code de la Sécurité Sociale)

En et hors parcours de soins : les suppléments seront accordés dans la limite des dépassements autorisés par la législation des contrats responsables.

Aide à l'acquisition d'une couverture Complémentaire Santé

La loi sur la réforme de l'Assurance maladie attribue une aide à la cotisation aux Mutualistes dont les ressources sont comprises entre le plafond de la CMU et un plafond fixé par décret dont le montant varie selon le nombre de personnes présentes dans le foyer.

Cette aide peut représenter plusieurs centaines d'euros par personne et varie en fonction de l'âge (voir détail sur notre site mutuellegrm.fr ou dans nos accueils).

Les garanties de la Mutuelle GRM ouvrent droit à cette aide (article 56 de la loi du 13 août 2004)



Mutuelle GRM :
15 Rue Rouget de Lisle
BP 25 - 71301 MONTCEAU CEDEX
Email : grm@mutuellegrm.fr

CHALON - MACON - LE CREUSOT - AUTUN
LOUHANS - DIGOIN - GUEUGNON - PARAY - MONTCHANIN - GÉNELARD
DIJON - ROANNE - AUXERRE - BELFORT - BESANÇON - NEVERS

Autres garantie

Capitaux Décès facultatifs - Garantie hospitalisation, avec Hospi Protection accident, avec Acci - Garantie dépendance
Assurance de prêt - Épargne retraite
Indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité
Auto - Moto - Habitation

Complément du Régime Obligatoire à 100% de la base de remboursement (BR), sans franchise ni plafond

PRESTATIONS

| Complément du Régime Obligatoire à 100% de la base de remboursement (BR), sans franchise ni plafond | | PRESTATIONS |
|---|---|--|
| ACTES MEDICAUX Non refusés par le régime obligatoire | Consultations, visites, radios, mammographies, soins infirmiers, analyses, amniocentèses, massages, pédicurie, orthophonie, orthoptie, ostéodensitométrie, homéopathie, contraception, traitement de la ménopause, transport Pharmacie (taux RO 65 % - 35 % - 15 %) avec tiers payant | 100 % BR 100 % TFR |
| HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE | Base chambre à 2 lits, tiers-payant séjours et soins externes. Pas d'avance d'argent Frais de séjour, IVG, lithotripsie | 100 % BR |
| ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS FORFAIT JOURNALIER TM FORFAITAIRE 18 € | Honoraires chirurgicaux et anesthésies En médecine et chirurgie : illimité (Sauf maisons de repos, de convalescence, Ets à caractère sanitaire et social : maxi 60 jours/an. Psychiatrie : maxi 45 jours/an) Remboursement du Ticket Modérateur forfaitaire sur les actes médicaux égaux ou supérieurs à 91 € | 100 % BR Dépense réelle 100 % BR |
| DENTAIRE | Remboursements sans plafond annuel sur les suppléments en % de la base de remboursement Avance de paiement par l'Adhérent chez le Chirurgien dentiste Soins, consultations, radios remboursées à 100 % de la dépense réelle chez un praticien conventionné | 100 % BR 100 % BR |
| PROTHÈSES | Inlays et onlays (cotés en SC) | 100 % BR |
| ORTHODONTIE | Fixes et amovibles Faux moignons sur la base du tarif de convention nationale (Hors métal précieux) Implants et prothèses sur implant | 150 % BR 100 % BR 100 % BR |
| OPTIQUE | Verres, montures, lentilles avec avance de paiement par l'Adhérent chez l'Opticien | 100 % BR |
| FORFAIT OPTIQUE VERRES MONTURE LENTILLES | Sur reste à charge après remboursement du ticket modérateur et des remises (Accord 10 % chez certains opticiens) Verres Unifocaux - Multifocaux et progressifs - forfait par personne Forfait par personne Acceptées : Forfait par personne, non cumulable avec forfait verres et montures | 90 € /an 60 € /an 75 € /an |
| AUDITIF | Prothèses auditives avec avance de paiement par l'Adhérent chez l'Audioprothésiste (Remise de 5 % consentie chez certains audioprothésistes) | 100 % BR |
| SUPPLÉMENT PROTHÈSES AUDITIVES | Forfait par personne | 150 € /an |
| ORTHOPÉDIE | Fournitures orthopédiques (dont prothèses capillaires et mammaires) | 100 % BR |
| CURES THERMALES | Honoraires de surveillance et soins thermaux | 100 % BR |
| PRÉVENTION | Toutes prestations de prévention prévues dans le cadre du contrat responsable prises en charge par le RO Vaccin grippe : sous conditions de prise en charge par le fonds social | 100 % BR 100 % BR |